



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23010957

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,

le **09 JAN. 2023**

jour de sa réception.

~~Le Greffier,~~

Greffé

N° d'entreprise : **0449 913 318**

Nom

(en entier) : **ALDI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Parc Artisanal de Villeroux, 4 - 6640 Vaux-Sur-Sûre**

**Objet de l'acte : Notification de la démission d'un administrateur - Décharge à
l'administrateur - Nomination d'un nouvel administrateur - Procuration**

EXTRAIT DES RÉSOLUTIONS ÉCRITES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2022

3 DÉCISIONS

L'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

a) Notification de la démission d'un administrateur

L'actionnaire unique a pris acte de la lettre de démission de monsieur Dirk Moyaert, offrant sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1er janvier 2023.

L'actionnaire unique décide d'accepter, dans la mesure nécessaire, la démission volontaire de monsieur Dirk Moyaert.

L'actionnaire unique remercie monsieur Dirk Moyaert pour son dévouement dans l'exercice de son mandat.

b) Décharge à l'administrateur

L'actionnaire unique, par vote spécial, accorde la décharge provisoire à monsieur Dirk Moyaert, et se porte fort d'accorder décharge à monsieur Dirk Moyaert lors de l'assemblée annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, pour la responsabilité découlant de l'exercice de ses fonctions d'administrateur jusqu'à ce jour inclus.

c) Nomination d'un nouvel administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet au 1er janvier 2023, M. Benjamin Vanagt comme administrateur de la Société. Ce mandat prendra fin après l'assemblée générale tenue au cours de l'exercice 2026.

L'exercice du mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

d) Procuration

L'actionnaire unique décide de donner procuration à chacun des administrateurs de la Société ainsi qu'à Jan Bogaert, Gregory Van Ostade, Arne Winderickx, Marcos Lamin-Busschots, Anke Hostens et tout autre avocat ou associé du bureau de Stibbe BV (tous ayant leur siège à la rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles, Belgique) afin de faire - chacun agissant seul et avec possibilité de substitution - tout ce qui est nécessaire pour publier les résolutions susmentionnées aux Annexes du Moniteur belge, modifier l'immatriculation de la Société au Registre des Personnes Morales, en vue de celle-ci, accomplir toutes les formalités administratives et, entre autres, représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal d'entreprise et - en général - faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution des décisions précitées.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Marcos Lamin-Busschots
mandataris

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).